

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Référent ÉKIP 2 - Architecte



#### Description:

Le niveau Architecte amène la personne apprenante à s'approprier les contenus du référent ÉKIP présentés au niveau Explorateur, par l'entremise d'une pratique guidée. Deux parcours (niveaux préscolaire-primaire VS secondaire) sont possibles, dans ce niveau. Ceux-ci sont similaires et présentent les mêmes contenus, mais les exemples sont adaptés au niveau scolaire.

:

Badge attribué à : dominique-ricard-cssda-gouv-qc-ca  
<https://www.cadre21.org/membres/dominique-ricard-cssda-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2024-10-24 12:50:37

# Référent ÉKIP 2 - Architecte

1 - Réflexion sur l'impact : En quoi l'utilisation du processus de planification et de mise en œuvre permet-elle d'optimiser les actions visant le développement global des jeunes?

L'utilisation d'un processus de planification et de mise en œuvre est cruciale pour optimiser les actions visant le développement global des jeunes. Un processus de planification bien structuré définit des objectifs clairs et mesurables. Cela permet aux intervenants de se concentrer sur des résultats spécifiques, facilitant ainsi l'évaluation des progrès réalisés. Un processus de planification favorise la coordination entre ces acteurs, permettant un effort collectif et cohérent.

2 - Réflexion sur l'expérience : Quelles sections du référent ÉKIP vous permettent de valider ou de bonifier vos pratiques? Grille des savoirs à développer par année scolaire.

3 - Retour sur l'activité : En quoi la concertation entre le personnel scolaire, la famille et les partenaires de la communauté (réseau de la santé et des services sociaux, réseau communautaire, etc.) bonifie-t-elle les actions de promotion de la santé et de prévention?

La collaboration entre ces différents acteurs permet d'adopter une approche holistique, prenant en compte les divers aspects de la vie des jeunes (physique, émotionnel, social). Cela assure que les interventions sont complètes et adaptées aux réalités des jeunes. La concertation permet de mutualiser les ressources et les expertises. Par exemple, le personnel scolaire peut bénéficier des compétences des professionnels de la santé, tandis que les familles peuvent être informées des services disponibles dans la communauté. Impliquer les familles dans les actions de promotion de la santé renforce leur engagement. Cela crée un sentiment de responsabilité partagée et favorise une meilleure communication sur les enjeux de santé au sein des foyers.